

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 18h09, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, et Jean-Michel TALON.

Avait donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Dominique TRÉLA, Gilles PERRIN à Thomas BIETRY et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 février 2023	Le 9 février 2023	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-01-17 - Service Ordures Ménagères - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

➤ Perspectives budgétaires :

Le budget 2023 ne saurait évidemment pas faire abstraction du contexte inédit dans lequel il s'élabore, en phase avec les augmentations de toute part.

Si pour 2022, les prévisions catastrophiques de la chute des prix de rachat des matériaux issus de la collecte sélective ont été limitées, le cadre budgétaire 2023 comporte, pour l'heure, quelques incertitudes dans ce domaine, une stabilité est annoncée voire une légère baisse.

L'augmentation des tarifs du SERTRID de 82 € à 83 € la tonne incinérée, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes de 12 € à 13 € la tonne (TGAP) entraînent une hausse des coûts de traitement.

Le coût de traitement de la collecte sélective augmentera de 133.76 € /la tonne HT à 190.87 €/la tonne, conformément au marché conclu. Ce coût supplémentaire sera compensé par CITEO qui appliquera un soutien de 660 € HT/la tonne vs 600 € HT/la tonne actuellement.

La candidature de notre collectivité pour le passage en extension des consignes de tri a été retenue, sans condition par CITEO.

La mise en place de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en séparé fera supporter un coût supplémentaire de 37 000 € sur le budget de fonctionnement.

➤ Les projets d'investissements :

- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères
- La réfection du revêtement de la voirie sur le site de Fêche l'Eglise
- L'acquisition de bacs
- Une étude d'avant-projet pour la réfection des bungalows sur les hauts de quai de la déchetterie de Fêche l'Eglise, et le démarrage des travaux

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2019, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **248 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **154 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **50 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **71 kg/an/hab**.

En comparaison, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort enregistre une moyenne de **214 kg/an/hab**. pour les ordures ménagères et de **54/kg/an/hab**. pour la collecte sélective.

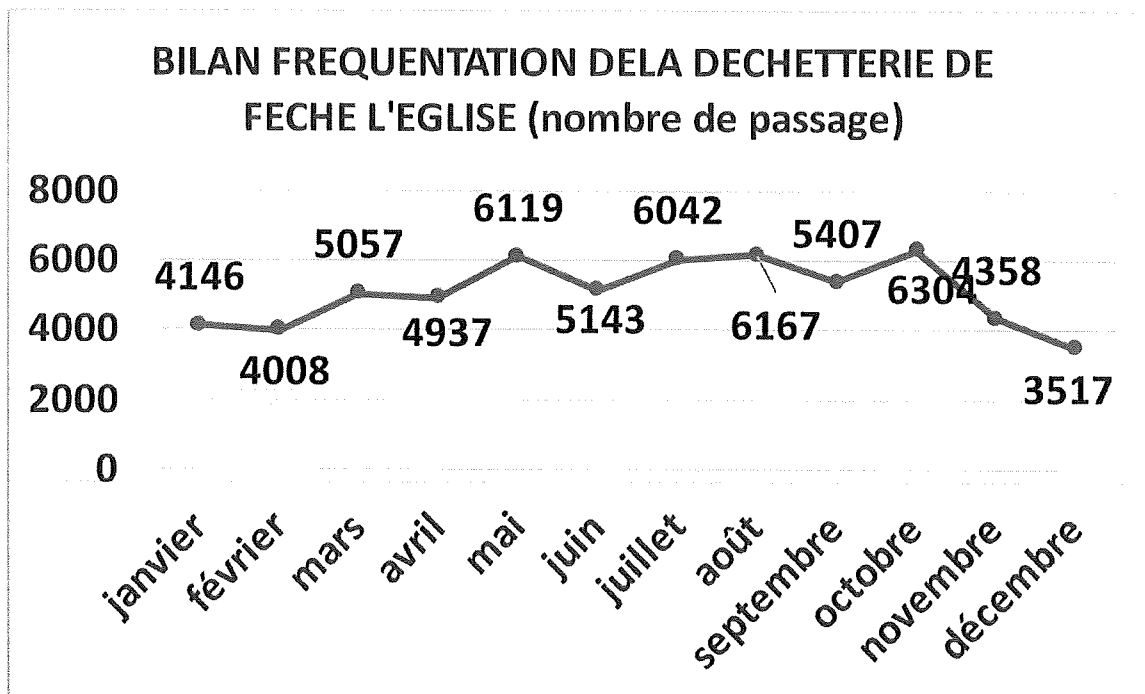
Quelques informations :

- Avec 15 bouteilles de lait en plastique, on fabrique un arrosoir
- Avec 9 boîtes de conserve en acier, on fabrique une boule de pétanque
- Avec 1 brique de lait, on fabrique un paquet de mouchoirs
- Avec 20 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un oreiller
- Avec 10 kg de journaux revues magazines, on fabrique 9 kg de papier recyclé neuf
- Avec 6 briques de jus de fruits, on fabrique un rouleau de papier toilette
- Avec 250 canettes d'aluminium, on fabrique un cadre de vélo
- Avec 15 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un pull en polaire
- Avec 6 boîtes de céréales, on fabrique un carton

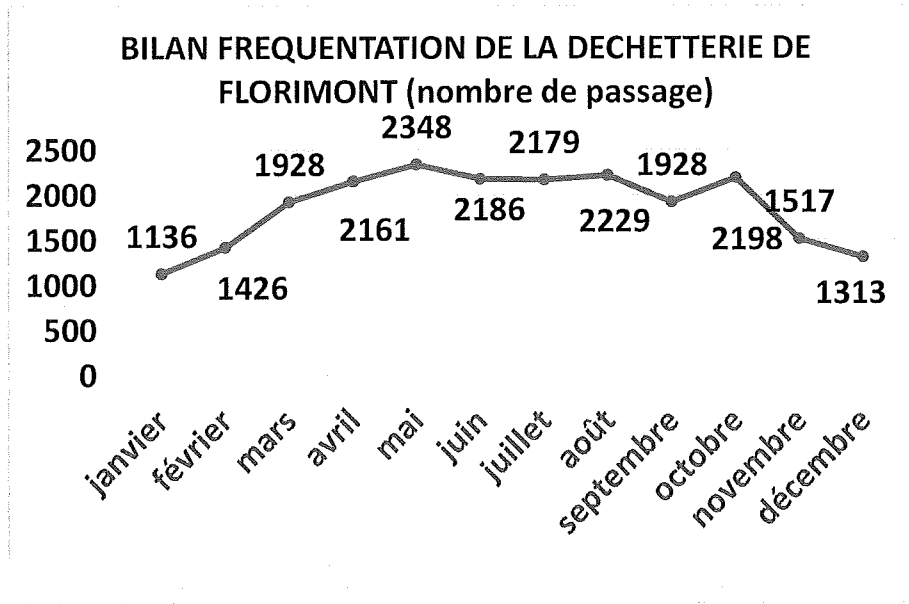
BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2022, nous avons comptabilisé 61 205 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 22 549 passages à la déchetterie de Florimont, 322 178 levées de bacs, et distribué 9041 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

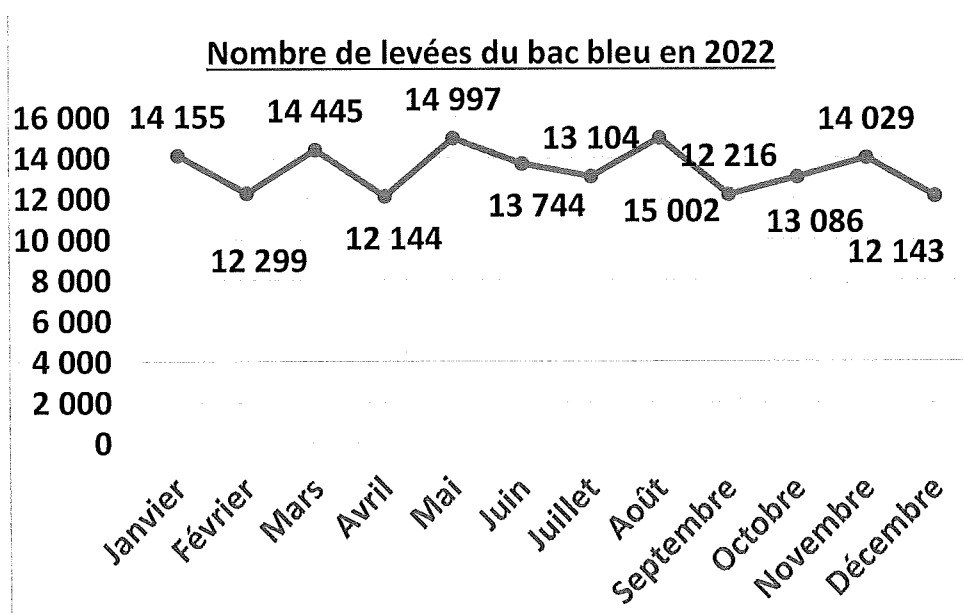
Fréquentation de la déchetterie de Fêche l'Eglise :

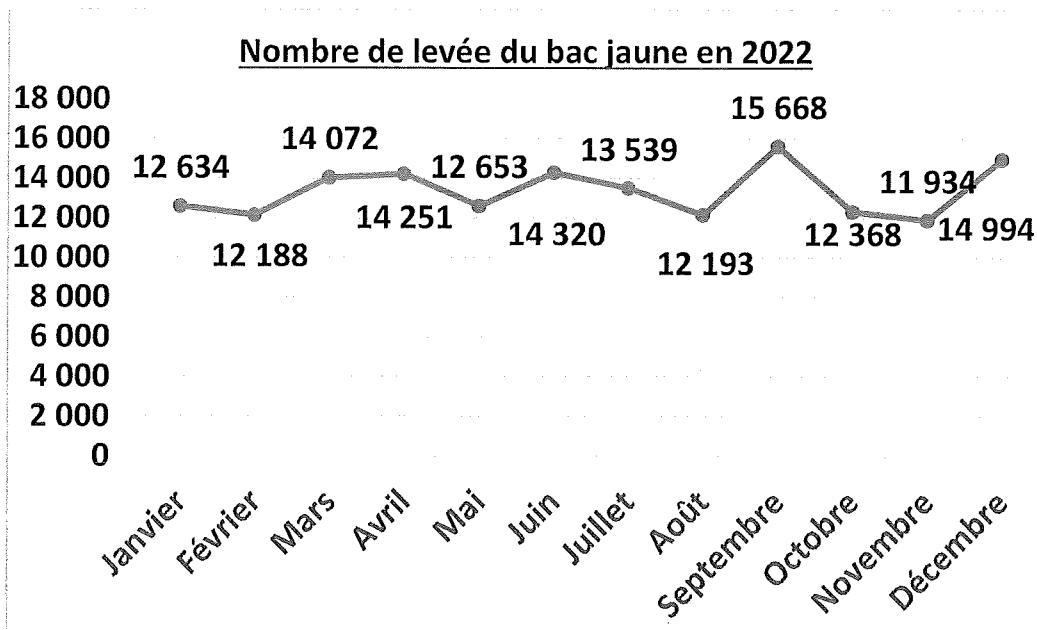


Fréquentation de la déchetterie de Florimont :



Suivi annuel du nombre de levées de bacs :





Les éléments marquants de 2022

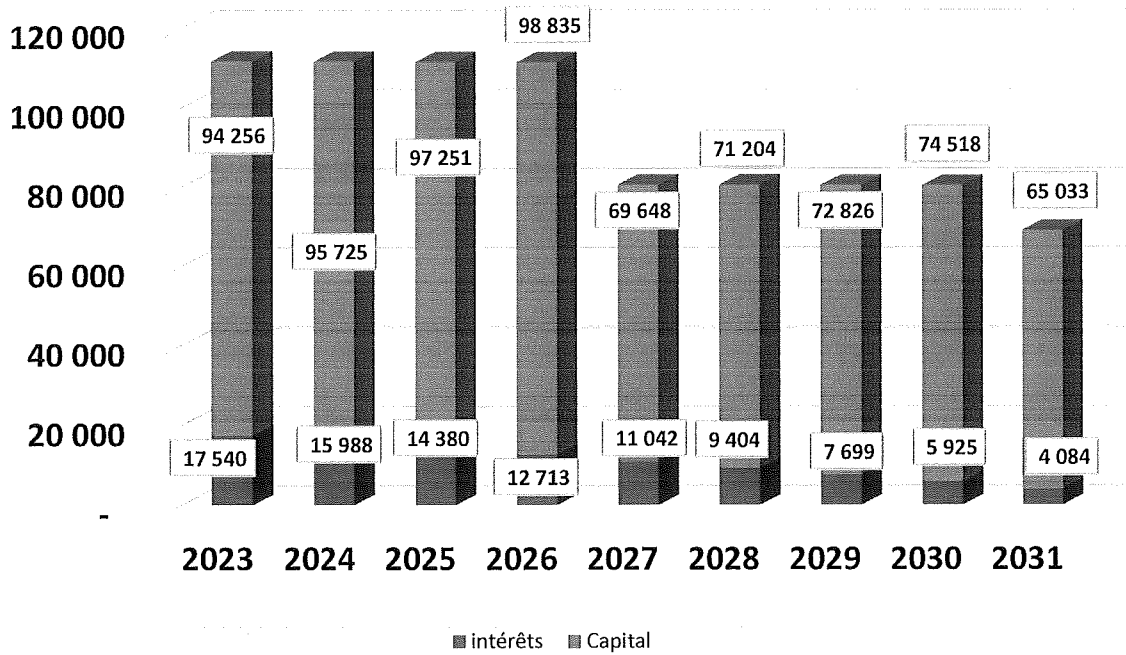
L'année 2022 a été marquée par :

- La fin de la construction de locaux professionnels sur la déchetterie de Fêche l'Eglise
- Les travaux investissement pour la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) au 01/01/2023
- L'étude confiée à ANETAME sur la collecte des bio-déchets, collecte qui sera obligatoire au 01/01/2024

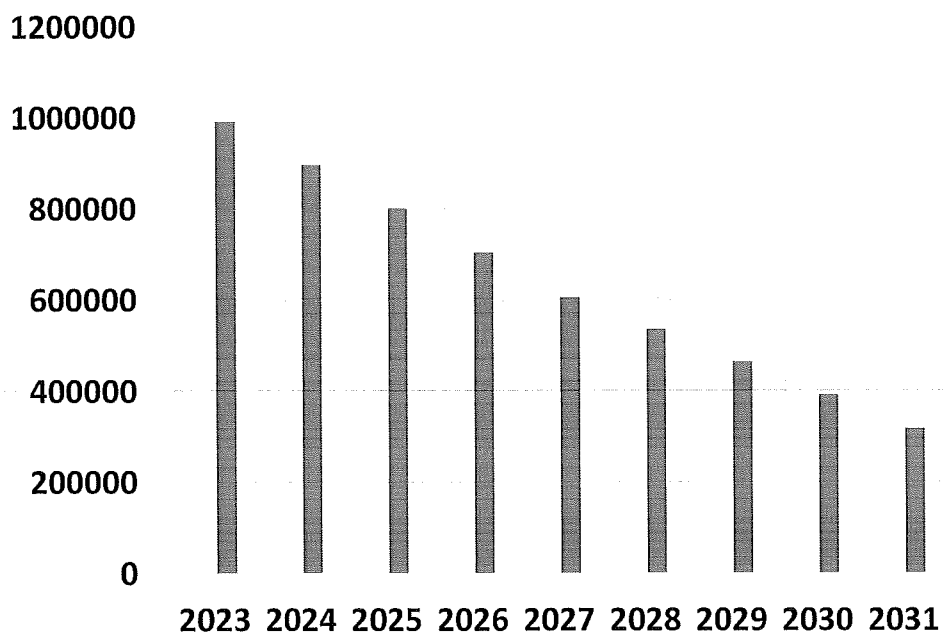
État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2023 est de 993 290.87 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2022 sera de 111 795.81 € dont 94 256.06 € de capital et 17 539.75€ d'intérêts.

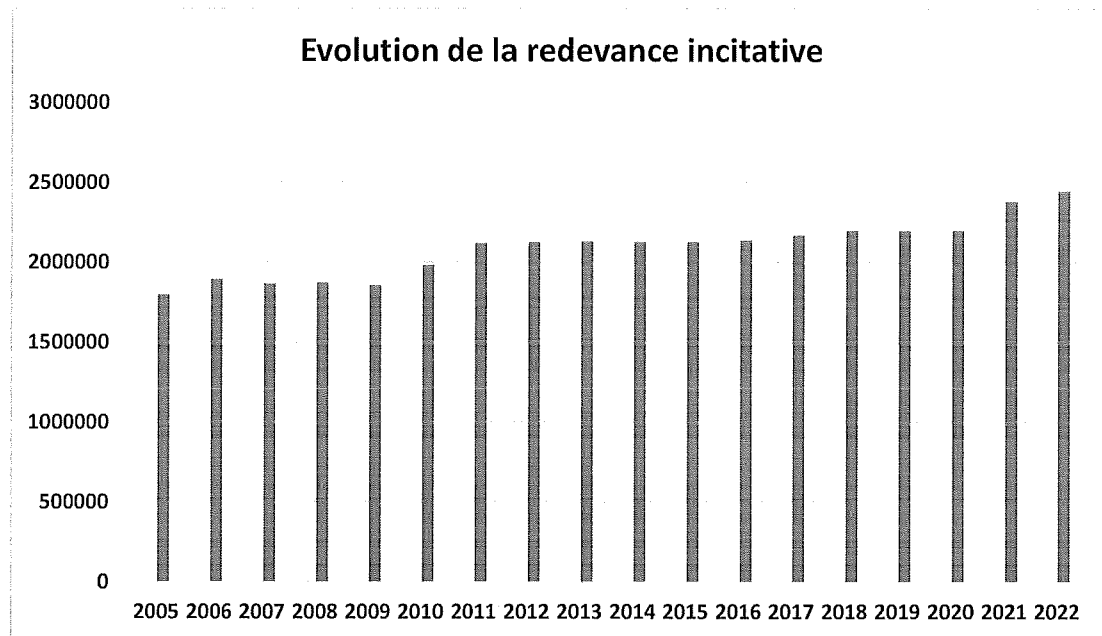
Evolution de l'annuité de la dette en Euros



Capital restant dû



Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu et de la dernière augmentation de 5% au 2^{ème} semestre 2021.

Une image du compte administratif 2022

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **- 84 324.63 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 276 338.17 €**.
- un **résultat déficitaire** à la section d'investissement **-96 671.75 €** et un **résultat cumulé excédentaire de 190 211.33 €** en incluant l'excédent reporté 2021.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **66 511.20 € en dépenses d'investissement**
- **Soit un excédent global y compris RAR de : 400 038.20 €**

	Résultats 2022	Résultats 2021 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-84 324.63 €	360 662.80 €	276 338.17 €
Investissement	-96 671.75 €	286 883.08 €	190 211.33 €

Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2022	
dépenses	66 511.20 €

Les orientations 2023

Les projets

A- Consolider la performance de la collecte sélective (ECT)

Durant l'année 2023, nous consoliderons les résultats obtenus suite au passage en Extension des Consignes de Tri (ECT) tant en tonnages supplémentaires collectés qu'en niveau de refus de tri.

De même nous procéderons au remplacement des bacs jaunes devenus trop petits, sur demande des abonnés

B- Collecte des biodéchets en séparé

Les bio-déchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire des biodéchets. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.

Une étude a été menée courant 2022 afin de proposer les scénarios les mieux adaptés à notre collectivité.

A la suite de cette étude, notre collectivité a choisi :

- La mise en avant forte du compostage individuel sur les zones pavillonnaires, sans « forcer » les habitants, et s'appuyant sur la volonté de participation des foyers. L'objectif étant un taux d'équipement de 40-50%
- La mise en place de la collecte séparée en PAV sur tout le territoire, avec une forte densité sur les zones d'habitat dense (1 PAV/250 HAB) au plus près des usagers et une densité moindre sur les zones pavillonnaires (1PAV/village).

Pour consolider le souhait de mettre en place la collecte séparée, la CCST souhaite au préalable tester la collecte sur une partie du territoire.

L'expérimentation concernera environ 2400 habitants, une partie des habitants de Delle, les communes de Faverois et Thiancourt.

Le démarrage de cette expérimentation est prévu au 1^{er} juillet 2023.

Les grandes lignes du budget primitif 2023

En fonctionnement

Les dépenses 2023 : 3 583 824.94 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel**2 239 986.84 €****Dont notamment :**

- Traitement des déchets
1 803 384.24 €
- Frais de personnel **1 000 000.00 €**
- Carburants **110 000.00 €**
- Entretien matériel roulant **85 000.00 €**

Charges financières (intérêts d'emprunts)**17 539.75 €****Dotation aux amortissements****305 298.35 €****Les recettes 2023 : 3 647 651.76 €****Dont notamment :**

- Participation des usagers **2 572 800.00 €**
- Soutien des Eco-organismes **582 913.59 €**
- Vente de matériaux **195 000.00 €**
- Excédent reporté **276 338.17 €**

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 63 826.82 € à la fin de l'exercice 2023.
(sans report : - 212 511.35 €)**

En investissement**Les dépenses 2023 : 515 509.68 €****Dont notamment :**

- Remboursement d'emprunts en capital **94 256.06 €**
- Immobilisations corporelles **388 422.42 €**

• Une enveloppe de 388 422.42 € sera disponible pour diverses opérations : la réfection de l'enrobé sur le site de Fêche l'Eglise, l'achat de bacs, l'achat de bennes de déchetterie pour Fêche l'église, l'achat d'une benne à ordures ménagères.

Les recettes 2023 : 515 509.68 €**Dont notamment :**

- Provision aux amortissements **305 298.35 €**
- FCTVA **20 000.00 €**
- Excédent reporté **190 211.33 €**

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 515 509.68 €

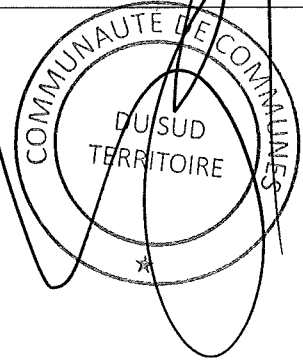
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget ordures ménagères.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le **MARDI 28 FEV. 2023**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

